

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 13 janvier 2026 à 20h02 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Madame la conseillère Anolise Brault
Et messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye
Richard Hébert
Jacob Raby
Tom Lapierre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présente Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent monsieur le conseiller Denis Jr Lallement.

**1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE
DE LA SÉANCE**

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-01-001

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

Ordre du jour

1.0 Ouverture de la séance

1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

1.02 Adoption de l'ordre du jour;

2.0 Administration générale

2.01 Période de questions / Retour sur les questions de la séance précédente;

2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

2.03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Budget et PTI le 16 décembre 2025;

2.04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025;

2.05 Adoption des comptes à payer;

2.06 Dépôt du bilan au 31 décembre 2025;

2.07 Dépôt de la liste des contrats totalisant plus de 25 000 \$;

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2.08 Adoption du règlement numéro 576-2025 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2026;

2.09 Dépôt du rôle de perception pour l'année financière 2026;

2.10 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses des élus – Élection 2025;

2.11 Subvention organismes de la région de Saint-Jude;

2.12 Administration – Mesures disciplinaires – Suivi;

2.13 Mandat – Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L pour des représentations devant le tribunal;

3.0 Sécurité publique

3.01 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières 2026-27 – Adhésion;

3.02 Autorisation – Protocole d'entente de prêt mutuel de locaux d'urgence (sécurité civile);

3.03 Mise à jour de l'entente relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi caserne) lors d'incendie – Modification des articles 3 et 5 de l'entente numéro 2106-2012;

4.0 Transport

4.01 Programme D'aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet redressement-sécurisation - Autorisation de signature de convention d'aide financière – rang Salvail sud;

4.02 Municipalité de Saint-Louis – Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique – Modification;

4.03 Offre de service – Abat poussière – Mandat;

5.0 Hygiène du milieu

5.01 Démarche de Gestion des actifs municipaux en eau (PGA-Eau) - Adoption;

6.0 Santé et bien-être

6.01 Appui pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et Mékinac du comté de Champlain et Laviotte-Saint-Maurice;

6.02 Appui au retrait de transplant Québec du projet de loi n°7;



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement

7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de décembre 2025;

8.0 Loisirs et Culture

Aucun point à l'ordre du jour

9.0 Affaires diverses

9.01 Proclamation – Journée de la persévérande scolaire 2026

10.0 Période de questions

11.0 Rapport des élus – Information

12.0 Clôture de la séance

2.01 PÉRIODE DE QUESTIONS / RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCEDENTE

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil et un suivi sur les questions de la séance précédente est répondu.

2026-01-002

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 décembre 2025;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 décembre 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-01-003

2.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET PTI LE 16 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget et PTI tenue le mardi 16 décembre 2025;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget et PTI tenue le mardi 16 décembre 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2026-01-004

2.04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 16 décembre 2025;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 16 décembre 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-01-005

2.05 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

| SOMMAIRE DÉCEMBRE | |
|----------------------------|--------------------|
| Salaires nets | 20 758.06\$ |
| Comptes du mois déjà payés | 52 836.67\$ |
| Comptes du mois à payer | 15 452.46\$ |
| TOTAL | 89 047.19\$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.06 DÉPÔT DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 31 décembre 2025.

2.07 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$

Tel que stipulé à l'article 961.4 (2o) du Code Municipal, la soussignée Myriam Fournier de la municipalité de Saint-Jude, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ et plus pour un même fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1er janvier au 31 décembre 2025. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.

2026-01-006

2.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 576-2025 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 576-2025 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2026 était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 16 décembre 2025 par le conseiller monsieur Richard Hébert et qu'une copie du projet de règlement y a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Tom Lapierre

ET résolu que le règlement 576-2025 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.09 DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le sommaire du rôle de perception pour l'exercice financier 2026;

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Évaluation imposable | 454 839 100.00\$ |
| Taxe foncière générale | 1 854 916.00\$ |
| Taxe d'eau | 95 748.00\$ |
| Compteurs d'eau | 232 724.00\$ |
| Matières résiduelles | 88 940.00\$ |
| Matières collecte sélective | 00\$ |
| Matières organiques | 61 700.00\$ |
| Vidange des installations septiques | 39 950.00\$ |
| Traitement des eaux usées | 77 300.00\$ |
| Total : | 2 451 278.00\$ |

2.10 DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES ÉLUS – ÉLECTION 2025

La directrice générale et présidente d'élection, Madame Myriam Fournier, dépose la liste des donateurs et le rapport de dépenses pour le scrutin du 2 novembre 2025. Les dépenses sont toutes à zéro (0) et il n'y a aucun donateur.

2026-01-007

2.11 SUBVENTION ORGANISMES DE LA RÉGION DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes de subventions pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité envers les différents organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la liste des organismes comprend les demandes suivantes :

- Un montant de 2 000 \$ pour la Maison des jeunes
- Un montant de 1 000 \$ pour le comité du bassin versant de la rivière Salvail
- Un montant de 1 000 \$ pour la clé sur la porte
- Un montant de 5463.32\$ et de 1402\$ pour l'UQROP (selon entente)

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU de subventionner les organismes de la région au montant de leur demande.

Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 70150 951 « Subvention organismes loisirs récréatifs »

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-01-008

2.12 ADMINISTRATION – MESURES ADMINISTRATIVES – SUIVI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient un contrat avec l'employé numéro 05-0004;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà émis un avis administratif auprès de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE la directrice a demandé un suivi auprès des membres et citoyens concernés :

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'améliorations concrètes et mesurables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à mettre fin au contrat de l'employé 05-0004 tel indiqué dans l'avis remis le 3 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-01-009

2.13 MANDAT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L POUR DES REPRÉSENTATIONS DEVANT LE TRIBUNAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude a reçu, en tant que partie mise en cause, une procédure judiciaire pour un litige en droit immobilier et prescription acquisitive pour un immeuble présent sur le territoire portant le numéro 405-17-003432-254;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être représentée par avocats pour toute instance judiciaire;

CONSIDÉRANT l'expertise dans ces domaines au cabinet Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Richard Hébert

QUE la Municipalité mandate le cabinet d'avocats Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. pour la représenter dans le cadre du litige portant le numéro 405-17-003432-254;

QUE Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. soit autorisée, dans ce litige, à signer tout document au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-01-010

**3.01 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS ET POMPIÈRES 2026-27 – ADHÉSION**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et deux (2) pompiers pour la formation à l'opération d'un véhicule autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-01-011

**3.02 AUTORISATION - PROTOCOLE D'ENTENTE DE PRÊT MUTUEL DE
LOCAUX D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE*;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Service Scolaire de Saint-Hyacinthe est un organisme possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de Saint-Jude dans une situation d'urgence ou de sinistre;

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de saint-Jude demande l'assistance au Centre de Service Scolaire de Saint-Hyacinthe afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles ou dont la capacité serait excédée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation municipale de la sécurité civile de la Municipalité de Saint-Jude, ses employés municipaux, ainsi que les groupes et les organismes bénévoles comme la Croix-Rouge et qui sont engagés par la municipalité, agissent sous l'autorité de la municipalité et agissent comme agents de la municipalité concernées;

CONSIDÉRANT la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU par ce conseil que la Municipalité de Saint-Jude autorise Madame la Mairesse, Annick Corbeil et Madame la directrice générale Myriam Fournier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de prêt mutuel de locaux d'urgence (sécurité civile) ainsi que tout autre document donnant entier effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-01-012

**3.03 MISE À JOUR DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES
MODALITÉS D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE (MULTI CASERNE) LORS
D'INCENDIE – MODIFICATION DES ARTICLES 3 ET 5 DE L'ENTENTE
NUMÉRO 2106-2012**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude est liée par l'entente numéro 2106-2012 relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi Caserne) lors d'incendie avec la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et La Régie intermunicipale de Protection Incendie Louis-Aimé-Massue ;

ATTENDU QUE certaines dispositions de ladite entente, notamment les articles 3 et 5, doivent être mises à jour afin de refléter la réalité actuelle des opérations et des responsabilités des parties impliquées ;

ATTENDU QUE les modifications proposées ont été révisées et jugées acceptables par les représentants des municipalités concernées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Jude approuve les modifications apportées aux articles 3 et 5 de l'entente numéro 2106-2012 relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi Caserne) lors d'incendie, selon la version modifiée présentée en séance;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et de la Régie intermunicipale de Protection Incendie Louis-Aimé-Massu pour approbation par leur conseil respectif;

QUE le conseil municipal de Saint-Jude autorise Madame Myriam Fournier Directrice générale et Madame Annick Corbeil Mairesse à signer tous documents relatif à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

4.0 TRANSPORT

2026-01-013

**4.01 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET
REDRESSEMENT-SÉCURISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – RANG SALVAIL SUD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude a déposé une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le 22 décembre 2025, la Municipalité a reçu la confirmation écrite d'une aide financière maximale de 1 352 285 \$ par le ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme et définissant les obligations de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU par ce conseil que la Municipalité de Saint-Jude autorise Madame la Mairesse, Annick Corbeil et Madame la directrice générale Myriam Fournier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que tout autre document donnant entier effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-01-014

**4.02 MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS – ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE VOIE PUBLIQUE – MODIFICATION**

CONSIDÉRANT l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Louis en date du 10 juin 2014 concernant l'entretien des chemins l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-12-214 adoptée par le conseil municipale de Saint-Louis lors de la séance du 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Louis nous informe qu'il possède également les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige et que cette alternative puisse occasionner une mise à jour de l'entente actuellement en vigueur entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU de prendre acte de la résolution numéro 2025-12-214 du conseil municipal de Saint-Louis;

DE DEMANDER à la municipalité de Saint-Louis de présenter un projet d'entente révisée concernant l'entretien d'une voie publique;

ET QUE LE PROJET soit soumis aux membres du conseil, au plus tard la séance du mois de mars 2026, le tout étant en conformité avec le délai de trois mois de la présente entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2026-01-015

4.03 OFFRE DE SERVICE – ABAT POUSSIÈRE – MANDAT

CONSIDÉRANT la soumission de Multi-Routes inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2026 dans son offre du 8 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER l'entreprise Multi Routes selon les conditions énoncées à la soumission du 8 décembre 2025 soit environ 15 000 litres au coût de 0.419\$/litre pour le chlorure de calcium 35% liquide épandu.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

2026-01-016

5.01 DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU (PGA-EAU) - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Richard Hébert

II EST RÉSOLU QUE

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2026-01-017

6.01 APPUI POUR LA CLINIQUE MEDICALE LA PERADE ET LES MEDECINS DE LA MRC DES CHENAUX ET MEKINAC DU COMTE DE CHAMPLAIN ET LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE

CONSIDÉRANT QUE la loi 2 du gouvernement du Québec mets en péril la pérennité de l'offre de soin de santé sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le droit de la population d'avoir accès à des soins de santé de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le GMF Vallée-de-la Batiscan constitue la seule offre de services médicaux sur le territoire, et qu'il compte près de 20 000 patients inscrits;

CONSIDÉRANT le risque élevé de départs d'effectifs médicaux de l'ordre de 50% au cours de la prochaine année advenant le maintien de la loi 2 le risque réel et concret de fermeture de la Clinique médicale La Pérade et d'autres cliniques de proximité sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les difficultés importantes de recrutement de nouveaux médecins au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Jude demande au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la loi 2, de reprendre les discussions avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec FMOQ afin d'en arriver à une entente juste et équitable qui assurera la pérennité des soins de santé de proximité pour la population;

ET QUE cette résolution soit transmise :

- ✓ Premier Ministre du Québec, Monsieur François Legault
- ✓ Madame Sonia LeBel, députée du comté de Champlain
- ✓ Madame Marie-Louis Tardif, députée du comté de Laviolette-Saint-Maurice
- ✓ Ministre de la Santé, Madame Sonia Bélanger
- ✓ La MRC des Maskoutains
- ✓ Députée de Saint-Hyacinthe, Madame Chantal Soucy

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-01-018

6.02 APPUI AU RETRAIT DE TRANSPLANT QUÉBEC DU PROJET DE LOI N°7

ATTENDU QUE le projet de loi n°7, déposé par le Conseil du trésor, vise la fusion ou la réorganisation de certains organismes gouvernementaux;

ATTENDU QUE Transplant Québec joue un rôle essentiel et unique dans la coordination des dons et transplantations d'organes au Québec, contribuant directement à sauver des vies;



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ATTENDU QUE l'intégration de Transplant Québec dans une structure gouvernementale plus large pourrait compromettre son autonomie, son expertise spécialisée et sa capacité d'agir rapidement dans des situations critiques;

ATTENDU QUE la mission de Transplant Québec repose sur une approche collaborative avec les établissements de santé, les professionnels et les familles, nécessitant une gouvernance indépendante et agile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Jude appuie la demande de retrait de Transplant Québec du projet de loi n°7 afin de préserver son statut actuel et son rôle stratégique dans le système de santé québécois;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- ✓ Madame Martine Bouchard, directrice générale de Transplant Québec;
- ✓ Monsieur le ministre de la Santé et des Services sociaux;
- ✓ Madame la présidente du Conseil du trésor;
- ✓ Les députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de décembre 2025.

8.0 LOISIRS ET CULTURE

2026-01-019

8.01 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre Qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire ont été organisées du 16 au 20 février 2026, sous le thème « *La persévérance, ça mène loin* » lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Jude proclame la semaine du 16 au 20 février les *Journées de la persévérance scolaire*.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JANVIER 2026**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ET AUTORISE la distribution d'objets promotionnels dans le cadre de la campagne « *Journées de la persévération scolaire 2026* », de procéder au levé du drapeau thématique et d'en faire la promotion sur les médias sociaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9.0 AFFAIRES DIVERSES

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

2026-01-020

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h31.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Maire

Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière